

REFORME DE L'ISOC : Réal gain pour votre entreprise ?

Conférence économique de :

Maître Aurélien BORTOLOTTI, Avocat au barreau de Liège
Maître Bernard MAQUET, Avocat au barreau de Liège
Monsieur Hanine ESSAHELI, Réviseur d'entreprises

Pendant des années, les sociétés ont souhaité voir la pression fiscale allégée.

Leur objectif était de rendre le système belge attractif par rapport à la fiscalité pratiquée par les autres états membres de l'union européenne.

Le gouvernement a finalement entendu cet appel et a planché à une réforme substantielle de l'impôt des sociétés. Le Moniteur du 29 décembre 2017 a publié « la loi du 25 décembre 2017 portant réforme de l'impôt des sociétés ».

Les modifications sont conséquentes. Le taux de l'impôt est effectivement réduit.

Les sociétés paieront-elles pour autant moins d'impôt ? Rien n'est moins sûr, diverses mesures ayant été prises pour compenser cette perte budgétaire.

Lors de cette conférence, Mes Maquet et Bortolotti vous exposeront les règles juridiques en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 et vérifieront si cette réforme est effectivement profitable pour votre société. Cette analyse sera complétée par l'intervention pratique de Monsieur Essaheli, réviseur d'entreprises. Ce dernier vous fournira des exemples concrets et chiffrés de cette réforme.

Le jeudi 15 mars 2018 - BNP Paribas Fortis - place X. Neujean 8 à 4000 Liège

12 h 00 à 14 h 00 (La conférence débutera par un lunch)

**Cette conférence est reconnue dans le cadre des formations permanentes
par certaines institutions
(2 points de formation OBF / N° d'agrégation IPCF : [83246](#))
Une attestation sera délivrée le jour de la conférence**

Inscriptions & renseignements : Ordre des Avocats de Liège

Palais de Justice - place Saint-Lambert 16 - 4000 Liège – ☎ 04/232 56 68 – Fax 04/223 19 99
cpahaut.ordre@barreaudeliège.be - www.barreaudeliège.be

40 € (documentation comprise) - 25 € pour les stagiaires et étudiants

à verser sur le compte BE77 6300 7687 0842 (ou sur place) et renvoi du talon au verso

Avec le soutien de:

Formulaire d'inscription

« Réforme de l'Isoc : Réel gain pour votre entreprise ? »

Jeudi 15 mars 2018 - 12h00 à 14h00

Siège de BNP Paribas Fortis ☒ place X. Neujean 8 à 4000 Liège

A renvoyer par courrier ou à faxer avant le vendredi 12 mars 2018 à l'attention de :

ORDRE DES AVOCATS - Att. Mme Carine PAHAUT
Palais de Justice - Place St Lambert 16 à 4000 LIEGE



04/ 223 19 99



cpahaut.ordre@barreauliege.be

Avec le soutien de:



**BNP PARIBAS
FORTIS**



Oui, je souhaite participer à la conférence : « Réforme de l'Isoc : Réel gain pour votre entreprise ? »

- Je note dès à présent le mardi 15 mars 2018 à 12h00 dans mon agenda.
- Je verse directement mes frais d'inscription de **40 € (ou 25 € pour les stagiaires et étudiants)** sur le compte **BE77 6300 7687 0842** (ou possibilité de paiement sur place).

Oui, je désire commander ... exemplaire(s) de l'ouvrage : « Maîtriser l'ISOC » de D. Darte et Y. Noel, édition **2018** au prix unitaire de **49 €** (frais de port offerts). Votre commande vous sera transmise par courrier avec un bulletin de versement ou remise lors de la conférence.

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Fonction :

Entreprise / Institution :

Activité : BCE :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

E-mail :

Date : Signature :

J'assisterai - je n'assisterai pas - au lunch (biffer la mention inutile)

J'autorise l'Ordre des avocats à utiliser mon adresse e-mail pour m'envoyer les lettres d'info-entreprises.

L'enregistrement de ces données par l'Ordre des avocats du Barreau de Liège (place Saint Lambert, 4000 Liège), responsable de leur traitement, est uniquement effectué en vue de la gestion et pour la durée de l'événement, de l'envoi de l'ouvrage éventuellement commandé, et de l'envoi des lettres d'information entreprises, le cas échéant. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données. La politique de l'Ordre en matière de protection de la vie privée est disponible à l'URL : <http://www.barreauliege.be/FR/firmprivacy.aspx> Tout renseignement concernant le traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, rue de la Presse, 35 à B-1000 Bruxelles.